

Aide à des projets La principale forme d'aide que fournit l'ACDI est celle qui va à des projets. Dans le cadre de ce programme, le Canada n'accorde des prêts de développement et des subventions directes que pour des projets spécifiques, que le gouvernement bénéficiaire et l'ACDI ont déterminés conjointement et sur lesquels ils se sont mis d'accord. En 1972-1973, sur les 332 millions de dollars réservés à l'aide bilatérale (apportée directement par le Canada à tel ou tel pays en voie de développement), plus de 190 millions ont été affectés à l'aide à des projets. Les autres formes de coopération bilatérale sont l'aide alimentaire et l'aide matérielle (produits), dont il sera discuté plus en détail par la suite.

Presque tous les prêts canadiens au développement sont sans intérêt et leur remboursement est échelonné sur une période de 50 ans, avec dix ans de sursis (le premier versement ne devient dû que dix ans après la date du prêt). En principe, mais non pas toujours, ces prêts servent à financer l'achat des biens et du matériel nécessaires à un projet, tandis que les subventions sont utilisées pour la coopération technique — pour payer les traitements des enseignants et des conseillers ou financer des études de rentabilité — ainsi que pour l'aide alimentaire.

Dans l'ensemble, l'aide bilatérale est liée à l'obligation d'acheter au Canada. S'il s'agit de construire une école ou un pont, le Canada est effectivement prêt à accorder les meilleures conditions du monde, mais il exige que les matériaux proviennent du Canada. La question de "l'obligation d'achat" a fait l'objet d'innombrables discussions et documents internationaux. Tous les pays industrialisés l'imposent, à des degrés divers, en raison des problèmes d'équilibre de la balance des paiements, pour des motifs purement commerciaux, ou quelquefois pour un motif plus idéaliste: créer des liens plus étroits avec le gouvernement bénéficiaire.

Cependant, les pays bénéficiaires, privés de la possibilité de "comparer les prix", n'ont d'autre choix que d'accepter des biens qu'ils pourraient trouver de meilleure qualité ou moins chers ailleurs. D'autre part, le coût du transport sur de longues distances peut également faire monter le prix de ces biens qui, quelquefois, ne peuvent d'ailleurs être adaptés au matériel se trouvant déjà dans le pays en voie de développement — comme, par exemple, les accessoires de machines. Le *Rapport Pearson* de 1970 à la Banque mondiale laissait entendre qu'une aide impliquant l'obligation d'acheter produisait, sur les pays donateurs aussi, des effets nuisibles: "Elle fausse le commerce extérieur, perturbe les marchés et soutient des industries non valables. Lorsqu'un pays recourt à ce genre d'aide, il saborde sa réputation de pays compétitif." En